



Séance plénière du **6 Juin 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **six** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 31 mai 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Pauline PABIOT - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY – M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT – M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT – M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. André BUISSON - Mme Corinne COLONEL - Mme Mauricette JOSEPH – M. Thierry BEAUVAIS - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : Mme Danielle ROY à Mme Marie-France LURIER
Mme Martine LEROY à Mme Béatrice BOULOGNE
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET
M. Michel RENAUD à Mme Stéphanie OUVRY
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Annie MILLIARD à M. Patrick PONSONNAILLE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Philippe BOURGEOIS** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Demandes de subventions pour l'inventaire des écrevisses à pattes blanches auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de la Région Bourgogne-Franche-Comté

M. Hicham BOUJILAT ne prend pas part au vote.

Le ruisseau du Ginardeau (bassin versant du Mazou) abrite la seule population d'écrevisses à pattes blanches du territoire du Contrat Territorial. Lors du précédent contrat territorial un suivi de la population a été réalisé permettant, ainsi, de localiser avec précision les tronçons du cours d'eau colonisés par l'Écrevisses à pattes blanches, d'évaluer l'état de la population, de diagnostiquer l'habitat du cours d'eau, et enfin de proposer des actions de restauration.

Cependant, les populations évoluent rapidement, et il est important de pouvoir suivre l'évolution de cette population étroitement liée à la qualité de l'eau et des habitats, ainsi qu'à la propagation d'espèces envahissantes. Ce suivi permettra de confirmer ou non la croissance de la population d'écrevisses observée entre les suivis de 2015 et 2020.

Il permettra également au Contrat Territorial d'adapter son programme de travaux de restaurations morphologiques et de continuité afin de favoriser la présence de l'espèce sur le secteur.

L'inventaire sera réalisé par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, partenaire signataire du Contrat Territorial, via l'établissement d'une convention de coopération.

Le plan de financement de 2024 serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Inventaire Ecrevisses à pattes blanches	10 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	5 000 €
		Région Bourgogne-Franche-Comté (30%)	3 000 €
		Collectivités (20%)	2 000 €
TOTAL (HT)	10 000 €	TOTAL (HT)	10 000 €
TVA (0%)	10 000 €	TVA (20%)	10 000 €
TOTAL (TTC)	10 000 €	TOTAL (TTC)	10 000 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE SOLLICITER** une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la région Bourgogne-Franche-Comté
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent

Nombre de conseillers : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 8
Votants : 47
Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Philippe BOURGEOIS, secrétaire de séance



A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to M. Philippe BOURGEOIS, the secretary of the meeting.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 058-200067916-20240606-2024_06_06_05-DE

